

Normes et stéréotypes, une vision convenue du mariage

A- Un choix raisonné

1- Une réticence à se marier

Si ces stéréotypes sur l'image du mariage, peuvent sembler avant tout masculins, les femmes ne sont pas en reste. Du point de vue masculin ou féminin, il arrive que le mariage soit associé à un carcan de règles et d'obligations. Nous avons vu que Julie d'Angennes méprise le mariage. Le Marquis de Montauzier est fou d'amour pour elle, et Julie paraît éprise de lui. Toutefois, elle ne l'encourage pas, afin d'éviter le mariage. Si elle ne lui est pas insensible, c'est bien l'institution du mariage qui lui pose problème « *je l'aurois fait pour l'amour de luy, sans tous ses gouvernements, si j'avois eu à le faire* »¹. Dans ce point de vue féminin, le mariage est associé à une nouvelle autorité, celle du mari, à laquelle l'épouse doit être soumise. Ainsi, c'est bien ici la rigueur du carcan du mariage que Julie remet en question.

Chez les hommes, le mariage est plutôt associé à une erreur, une bêtise. La maîtresse du Connétable de Lesdiguières le presse de l'épouser, « *allons faire cette sottise, puisque vous le voulez* »². On se lie sans pouvoir faire demi-tour. Tallemant lui-même partage cette conception du mariage : « *Si on peut dire qu'on ne faisoit pas une bêtise en se mariant, il me semble que je pouvois dire que je n'en faisois pas une* »³. Se marier est risqué, car on s'expose à des déconvenues, concernant la personne que l'on épouse puisqu'on se connaît mal. Tallemant, lui, a pris toutes les précautions possibles. On le verra avec les critères selon lesquels on choisit une épouse. Tallemant déclare en parlant de son mariage : « *je me résolus donc à me marier, mais à y prendre le plus de précautions que je pourrois* »⁴. Surtout le mariage signe parfois la fin de l'insouciance jeunesse, Tallemant écrit en évoquant son mariage : « *je n'eusse jamais prédit [...] qu'un dévergondé comme moi, se mariast en face d'Eglise* »⁵⁶.

¹ *Historiettes*, T. 1, p. 463.

² *Op. cit.*, T. 1, p. 54.

³ *Op. cit.*, T. 2, p. 572.

⁴ *Op. cit.*, T. 2, p. 572.

⁵ *Op. cit.*, T. 2, p. 835.

⁶ *Op. cit.*, T. 2, p. 835.

La méconnaissance de son époux(se), le fait du hasard sont des constantes de la future vie des conjoints. La gravure ci-contre *La Loterie du mariage*¹, illustre ces dires.



On y voit des personnes à marier, les yeux bandés, piochant un conjoint, au hasard dans un panier. La gravure est accompagnée de la légende : « Hélas, c'est par la faute d'un destin aveugle que tant de mariages se concluent par erreur ».

Le mariage marque le début d'une cohabitation qui peut virer au cauchemar. « *J'ai épousé un diable* »² déclare M. Samois en parlant de sa femme Mme de Courville, qui se révèle violente et injurieuse. La configuration de certains mariages fait que certains se transforment en véritable piège. Notamment, les mariages entre conjoints ayant une grande différence d'âge, qui peut se transformer en « *nasse* »³. On s'expose ainsi, on le voit dans l'ouvrage, à une vie conjugale potentiellement mouvementée. Les *Historiettes* le prouvent : on remarque que les mariages malheureux sont nombreux. On compte en 116 sur 457⁴. Ces mariages regroupent des cas de violence, de séparation, d'annulation, de procès au sein du couple, ou tout simplement que Tallemant témoigne qu'il s'agit d'un couple malheureux.

Ces positions quant au mariage ne sont pas originales et figurent dans une quantité de domaines. Les craintes associées au mariage sont courantes dans la littérature, qu'il s'agisse d'ouvrages populaires, ou de poèmes satiriques. Le mariage suscite de nombreuses interrogations, on relève les bons et les mauvais côtés, les bons mariages, les moins bons. La réticence due au mariage est un *topos* bien vivace. Il suffit de voir comment La Rochefoucault définit le mariage en 1665 :

« *L'union éternelle et indissoluble de deux êtres souvent aussi différents qu'il est possible, d'humeurs, de goûts, de caractères, d'esprit et de sentiments. Cette seule définition, la seule*

¹ *La loterie du mariage*, gravure sur cuivre anonyme, fin du XVIe siècle. 9x10 cm. (p.f°), extrait de Laure Beaumont-Maillet, *La Guerre des sexes, du XVe au XIXe siècle*, gravure n°94, Les albums du cabinet des estampes, Album Michel, Paris, 1984.

² *Op. cit.*, T. 2, p. 120.

³ *Op. cit.*, T. 1, p. 542.

⁴ Cf. annexes.

idée qu'elle présente à l'esprit, devraient faire trembler l'homme le plus intrépide, et l'Épousant le plus déterminé. Je n'examine point si le mariage est d'institution divine ou humaine, je ne veux point faire l'éloge ni la satire du mariage ; je dis seulement que le mot mariage fait trembler»¹.

Ou encore comment Yves de Paris compare le marié à un sacrifice humain : « *une victime chargée de guirlandes qu'on immole pour l'entretien de l'espèce et de l'Etat* »². Dans un autre registre, on retrouve cette réticence au mariage chez Molière dans *le Mariage forcé*, Géronimo déconseille à Sganarelle de se marier et compare le mariage à une folie³.

Outre le mariage en lui-même, cette réticence peut s'expliquer par une certaine méfiance à l'encontre du comportement des femmes, on le voit par le comportement de Nicolas de l'Hospital lorsqu'il épouse Charlotte des Essarts. Elle est amoureuse de lui, mais il ne peut se résoudre à l'épouser car elle souffre d'une mauvaise réputation, elle le menace pour qu'il l'épouse et finalement il se résigne : « *Putain, pour putain, je préfère encore celle la qu'une autre* »⁴. Que Mlle des Essart soit surnommée ainsi à cause de sa mauvaise réputation peut s'expliquer mais il est déplacé de généraliser. Il s'agit d'un exemple où c'est bien l'image de la femme, sa nature, qui est remise en question. Rappelons qu'à cette époque l'image de la femme déraisonnable, l'être luxurieux de nature, porteuse du péché originel, est toujours d'actualité⁵. Ce stéréotype n'a en effet, rien de nouveau puisqu'il est issu de la tradition chrétienne. Se lier à une femme, sans possible retour, là est le risque dans l'entreprise.

Les obligations inhérentes au mariage peuvent aussi tout simplement ne pas correspondre aux aspirations personnelles. Madame de Rambouillet aspire à une vie calme, loin des foules qu'elle déteste. Tallemant écrit : « *elle jure que si on l'eust laissée jusqu'à vingt ans, et qu'on l'eust point obligée après à se marier, elle fust demeurée fille* »⁶. Or dans son milieu, le mariage oblige à un devoir de représentation, à des sorties, notamment dans des lieux où il faut être vu. Il ne s'agit pas d'une opposition au mariage en tant qu'institution ou en tant que structure, mais aux obligations qu'il impose.

¹ François de la Rochefoucauld, *Réflexions et sentences ou maximes morales*, Paris, Claude Barbin, 1665.

² Yves de Paris, *De la Nécessité*, T. 2, p. 13.

³ Molière, *Le Mariage forcé*, 1664, scène I.

⁴ *Historiettes*, T. 2, p. 74.

⁵ Bernard Dhuicq, « De la « jeune fille savante » et de la femme vertueuse au « savoir sauvage » : Anna Maria Van Shurman, Bathsua Makinet Aphra Behn » in *L'éducation des femmes en Europe et en Amérique du Nord de la Renaissance à 1848*, dirigé par Guyonne Leduc, L'Harmattan, 1997, p. 123.

⁶ *Historiettes*, T. 1, p. 442.

2- Des critères établis

Il est donc nécessaire de choisir avec une grande attention son époux ou son épouse. Tallemant se montre plus bavard quand il s'agit d'expliquer quels sont les critères féminins que recherche un homme voulant se marier. On observe parfois une certaine connivence de sa part envers l'histoire ou le comportement d'autres hommes, cela semble l'amuser. Il décrit donc les femmes et ce qu'elles sont, ou ce qu'on aimerait qu'elles soient. Ceci s'explique aussi par le fait que les femmes ont encore moins fréquemment voix au chapitre que les hommes. Si les hommes peuvent être actifs dans la recherche d'une épouse, les femmes semblent rester passives, en tout cas quand il s'agit d'un premier mariage.

Dans le cas d'un premier mariage, on a vu la famille de la fille à marier lui chercher un bon parti. Nous ne reviendrons pas sur ces critères, ils sont évidents. Pour un remariage, l'impression dominante, c'est qu'à moins de vouloir (et de pouvoir) rester seule, une femme cherche absolument à se remarier, quitte à épouser quelqu'un à tout prix. En effet, pour le mariage des hommes, il arrive parfois, que l'on ait l'impression que c'est le fruit du hasard. Comme pour Borstel qui fait connaissance avec sa femme Charlotte de Farou de S. Marolle, lorsqu'il souhaite acquérir une terre, « *Borstel, quelque temps après, en cherchant une terre, trouva une femme¹* ». Rappelons le cas de la sœur de Croisilles. Tallemant est sûrement moqueur, mais il est intéressant de voir comment justement il se moque d'elle, en sous-entendant qu'il y a manigance : « *elle s'avisa, le Bureau d'adresse venant d'être établi, de se faire inscrire, en qualité de femme veuve cherchant un mary* »². Dans l'imaginaire social, une femme « avise », « s'arrange pour », « offre s'il vouloit l'épouser de... »³, etc... Tandis que l'homme « tombe », « consent », « tombe amoureux », « cherche à épouser », etc...

Quant aux critères en eux-mêmes, les personnes décrites par Tallemant, fournissent une description de ce que doit être une épouse, description parfois bien fournie. Parmi lesquelles la beauté, la jeunesse, la situation, une bonne réputation, la complaisance, figurent en haut de la liste. On en retrouve des échos à l'époque, dans les *Economies royales* de Sully :

¹ *Historiettes*, T. 2, p. 608.

² *Op. cit.*, T. 1, p. 479.

³ *Op. cit.*, T. 1, p. 4.

« Si l'on obtenait des femmes par souhait, afin de ne me repentir d'un marché si hasardeux, j'en aurai une laquelle aurait entre autre sept conditions, beauté en la personne, pudicité en la vie, complaisance en l'humeur, habilité en l'esprit, fécondité en génération, complaisance en l'esprit, éminence en extraction, et grands états en sa possession »¹.

Sully évoque ici les critères nécessaires, à une princesse ou une reine. Mais ces critères font écho à ceux appliqués aux futures épouses de la haute bourgeoisie et de la noblesse, que l'on observe dans les *Historiettes*.

Tallemant, quant à lui, à une vision particulière de l'épouse la plus appropriée et applique ses critères, lorsqu'il doit choisir son épouse :

« C'estoit ma cousine-germaine : on m'estimoit dans sa famille, la mère m'aimoit tendrement, les filz estoient en quelque sorte mes disciples ; on ne me pouvoit pas tromper pour le bien, nos pères avoient fait mesmes affaires »².

Tallemant ne se concentre donc pas sur sa future épouse, il met l'accent sur les liens qu'il entretiendra avec sa future belle-famille, et privilégie donc une qualité de vie. Bien se marier, ou se marier prudemment c'est donc réfléchir à sa future situation familiale. On intègre les deux familles pour qu'elles ne forment qu'une seule grande famille. Sa future belle-mère l'aime déjà comme une mère, ses futurs beaux-frères ont de l'admiration fraternelle pour lui, et les pères peuvent cohabiter à la commande des affaires familiales. La famille s'agrandit mais les liens du schéma traditionnel de la famille sont conservés : parents, enfants, frères et sœurs.

Tallemant parle aussi « *d'inclination* » à l'égard de sa future épouse, mais nous aborderons ce sujet plus tard.

On perçoit également que pour Tallemant, il est important que le mari commande sa femme. Cela se remarque lorsqu'il empêche le mariage imprudent de Nicolas Rambouillet et de Marie Tallemant : les deux jeunes gens se sont engagés un peu vite, et pour de mauvaises raisons. Nicolas Rambouillet regrette cette décision et demande l'aide de Tallemant pour mettre fin à ce projet de mariage. Tallemant est d'accord, le projet est imprudent puisque les motifs ne sont pas bons, et que le futur époux veut tout faire pour fuir ce mariage. Il rajoute « *Ils ne sont point le fait l'un de l'autre ; il y faut un homme d'autorité, et mon cousin est quasy aussi jeune qu'elle : ils mourroient tous deux de*

¹ Sully, *Economies Royales*, Paris, 1638.

² *Historiettes*, T. 2, p. 572.

*chagrin*¹ ». De même, on a noté la très grande jeunesse de certaines épouses, qui est fréquente dans les milieux favorisés. Après le père, c'est au mari de guider le comportement de sa femme. Ce lien conjugal, éducatif², se voit conforté lorsque l'épouse est très jeune.

Les *Historiettes* témoignent, comme d'autres sources modernes, du risque que peut représenter le mariage. Il est donc nécessaire de prendre de multiples précautions dans le choix du conjoint. Ces critères sont donc autant de normes qu'il vaut mieux respecter.

¹ *Op. cit.*, T. 2, p. 574.

² Maurice Daumas, *Le Mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 2004, p. 186.

B- L'entente dans le mariage

1- La vie du ménage et les rôles de chacun

Lorsque Tallemant décrit la vie des ménages, l'usage du verbe « gouverner » revient fréquemment. Ce terme moderne, remplace le terme ancien « ménager », et symbolise ainsi les changements sociaux et littéraires qui s'opèrent. Si le schéma traditionnel veut que le mari dicte et guide le comportement de sa femme, Tallemant évoque certaines femmes qui au contraire imposent leurs volontés à leur époux. Ces femmes, que se soit dans la haute noblesse comme Amélie de Soms, Princesse d'Orange¹, ou issues de la bourgeoisie comme Anne Arnould², gouvernent leur mari. Ces femmes qui « gouvernent » sont vues dans l'ensemble comme des extravagantes, voire des intrigantes. Ainsi, un homme qui n'a pas d'autorité sur sa femme, n'en est pas fier. Par exemple Tallemant écrit de Marguerite Le Camus, épouse Le Gallant, « *son mary n'en estoit pas trop le maistre* »³, et il s'agit là d'un euphémisme, car cette femme est d'après Tallemant une sotte qui n'en fait qu'à sa tête, et finira par faire scandale.

Ces épouses bouleversant l'ordre établi s'inscrivent dans le thème de « la lutte pour la culotte ». Une lutte pour le contrôle du mariage, qui remet en cause l'autorité du mari. Ce thème est courant dans la littérature et l'iconographie depuis le Moyen-âge, et connaît un essor au XVI- XVIIe siècle. Cette lutte est le plus souvent symbolisée par un vêtement, la culotte, que se disputent les époux au point de presque la déchirer⁴. La gravure sur cuivre qui suit⁵, illustre la lutte pour la culotte, en mettant l'accent sur la violence de l'affrontement.

¹ *Historiettes*, T. 1, p. 225.

² *Op. cit.*, T. 2, p. 582.

³ *Op. cit.*, T. 2, p. 14.

⁴ Cf. annexes, images.

⁵ *La Dispute pour la culotte*, Gravure sur cuivre anonyme, éditée chez Joos de Bosscher, première moitié du XVIIe siècle, 25x38,5 cm. tf2, rés.



Cette gravure représente une sorte de révolte féminine, dont l'enjeu est la lutte pour la culotte. Tandis que les maris, impuissants, ne peuvent tenter de calmer leur femme.

Il faut toutefois nuancer le propos, ces femmes qui gouvernent leur mari et leur ménage ne sont pas toutes des femmes au mauvais comportement, ainsi on surnomme l'ancienne Mlle de Guyon, devenue la duchesse de Brissac, le « Duc de Guyon » car c'est elle qui décide de tout chez elle¹.

Lorsqu'une épouse ne tient pas son rôle, ou ne présente pas le comportement adéquat, Tallemant écrit « *qu'elle se gouverne mal* », à l'image de Mme de Conty², ou encore Marie Héricart³. Il ne s'agit pas pour elles de vouloir contrôler, mais leur attitude laisse à désirer, et attire l'attention pour de mauvaises raisons. Des tempéraments remis en question par Tallemant, par exemple avec la future Marquise de Maulny : « *il faut être hardi pour l'espouser car elle est fort esveillée*⁴ ». Il est aussi intéressant de voir, comment Tallemant critique la nouvelle Mme de Montauzier⁵ (Julie d'Angennes, c'est à dire Mlle de Rambouillet). Il note un changement de comportement, et comment le mariage a fait d'elle une femme qui manque de distinction, car elle est dans toutes les histoires de la Cour : « *je tiens que Mlle de Rambouillet valoit mieux que Mme de Rambouillet* ». La critique est sous-jacente. Une fois mariée, Julie affiche une liberté d'action que son mari, ou qu'elle-même aurait dû maîtriser.

Il arrive dans les *Historiettes*, qu'un mari soit dépensier, violent, on plaint leurs pauvres épouses, etc. Mais seules les « mauvaises » épouses ont droit à des reproches sur leur comportement. Il s'agit là encore d'une tradition solidement ancrée dans les mœurs. Une femme doit, comme un enfant à son père, en référer à son mari, et doit être éduquée,

¹ *Historiettes*, T. 1, p. 223.

² *Op. cit.*, T. 1, p. 33.

³ *Op. cit.*, T. 1, p. 392.

⁴ *Op. cit.*, T. 1, p. 205.

⁵ *Op. cit.*, T. 1, p. 465.

ce qui explique que son comportement, soit critiquable. Comme quand Mme de Bourdonné demande pardon à son mari pour les propos qu'elle a tenu sur le Maréchal de Gassion¹.

Passons aux défauts qui rythment la vie des ménages présents dans les *Historiettes*, et commençons par la jalousie. Tallemant y consacre d'ailleurs une partie entière². La jalousie y est récurrente, et surtout masculine³. Des maris jalouxant les fréquentations de leur femme, ayant peur de leur beauté⁴, ou vivant dans la crainte de l'adultère. La jalousie leur fait commettre des « *bizarreries* »⁵, ils agissent de façon irraisonnée et excessive. La jalousie est une faiblesse⁶, et est presque perçue comme une maladie honteuse, on ne veut pas que ça se sache. On se moque des maris jaloux en montrant par exemple comment ils tentent de cacher leur jalousie, en autorisant des libertés à leur femme⁷. Une maladie dont on peut mourir directement ou indirectement, à l'image des épouses mortes du chagrin causé par leur mari jaloux⁸, ou mortes de jalousie⁹.

Madeleine Bertaud dans son étude de la jalousie dans la littérature, montre qu'il s'agit d'un sujet à part entière dans les romans du XVIIe siècle et que c'est également une préoccupation vivace au sein du mariage¹⁰. Par exemple, dans son ouvrage *La Cour sainte*, Nicolas Caussin évoque une jalousie autant féminine que masculine¹¹. Un intérêt grandissant au XVIIe siècle comme le prouve l'existence plus tardive du *Traité de la jalousie* d'Antoine Courtin¹².

La violence au sein du mariage est très présente dans l'œuvre de Tallemant des Réaux. On remarque que dans les ménages, le mari se montre plus violent envers sa femme que l'inverse¹³. Le mari a l'autorisation de corriger son épouse, de la « châtier » si besoin, tant qu'il n'exagère pas. La violence dont témoignent les *Historiettes* peut être morale et se composer d'insultes et de menaces. Ou être physique. Le mari « bat » sa femme, la « soufflète », l'enferme, ou la menace. Cette violence est le fait de maris trop excessifs dans la correction de leur femme fautive.

¹ *Op. cit.*, T. 2, p. 85.

² *Op. cit.*, T. 2, p. 122.

³ Cf. annexes.

⁴ *Op. cit.*, T. 2, p. 223, L'épouse de M. d'Avauzon, Mlle de Lude est d'une grande beauté, il l'aurait obligée à avoir la petite vérole, afin de la défigurer.

⁵ *Op. cit.*, T. 2, p. 269.

⁶ *Op. cit.*, T. 2, p. 212. La faiblesse du Comte des Vertus c'est sa femme, car il est jaloux. Il l'emmène en Bretagne.

⁷ *Op. cit.*, T. 2, p. 418.

⁸ *Op. cit.*, T. 2, p. 269.

⁹ *Op. cit.*, T. 2, p. 543.

¹⁰ Madeleine Bertaud, *La Jalousie dans la littérature au temps de Louis XIII*, Genève, 1981, p. 1 et p. 53-56.

¹¹ Madeleine Bertaud cite également les *Vaines excuses du pécheur*, d'Yves de Paris, en 1662.

¹² 1674.

¹³ Cf. listes par catégories dans les annexes.

Les épouses ne sont pas en reste, il arrive qu'elles frappent, ou injurient¹. Les gravures satiriques du XVIIe siècle représentent largement le thème de la violence conjugale² et plus particulièrement le thème de la « femme battant son mary ». Ci-contre ce thème illustré par le célèbre graveur Abraham Bosse³.



Ici l'épouse, tenant les clefs de la maison, frappe son mari à genoux. Elle est imitée par sa fille qui bat son frère, et par une poule et un coq à la droite du tableau.

Les maris battus constituent une source de moquerie depuis le XVIe siècle, par le biais de pratiques comme « la chevauchée de l'âne ». Cette violence peut également témoigner d'un mauvais mariage où la violence est parfois la seule source d'échange.

Dans de rares cas, cela va jusqu'au meurtre. Un homicide perçu comme étant calculé de la part des épouses, tandis qu'il est plus souvent passionnel pour les époux⁴.

¹ *Idem.*

² Cf. Annexes, images.

³ Abraham Bosse, *La Femme battant son mari*, vers 1633, eau-forte, 20,9x30 cm, BNF Est., Ed 30, res.

⁴ Cf. listes par catégories dans les annexes.

2- Les qualités morales des époux

A travers la description des ménages, on remarque des caractères récurrents chez les époux. C'est le cas de la complaisance¹, qu'on emploie dans le cas d'une épouse ou d'un époux. Mais c'est un terme particulièrement lié à l'épouse. Une épouse complaisante est une épouse conciliante, qui se plie aux volontés de son époux. Par son comportement complaisant, l'épouse remplit ainsi ses devoirs conjugaux, en reconnaissant l'autorité de son époux. Par exemple, le Maréchal de Chastillon déplore que son épouse passe tant de temps à prier, et qu'elle ne s'occupe pas bien de la maison, « *il eust mieux aimé qu'elle eust esté un peu plus complaisante et une moins honneste femme* »². De manière plus générale, la complaisance apparaît comme la garantie d'un bon mariage, c'est le cas du Marquis de Rambouillet, qui aurait toujours été complaisant envers la Marquise³. De même, la complaisance apparaît comme la clef d'un mariage réussi. Certaines épouses, souhaitent avoir de la complaisance pour leur époux comme Claudine le Nain⁴ ou bien comme Mme de l'Esdiguière qui conseille Mlle Daillon, en lui parlant de son futur époux, que si elle « *vouloit avoir de la complaisance, elle seroit fort heureuse avec luy* »⁵. On peut ajouter à cela, les notions importantes que l'on perçoit, celle de l'estime⁶ et du respect. Qui est le gage de mariages réussis, ou du moins de mariages équilibrés.

Mais le sujet récurrent reste les couples mal mariés, ou subissant le comportement du conjoint. La patience est alors est une qualité nécessaire, on voit par exemple comment M. de Créquis endure un mariage malheureux avec patience⁷. Elle est en effet, la seule réponse envisageable, à un mariage difficile. Dans son *Traité de l'excellence du mariage*, Jacques Chaussé⁸ exhorte les maris à la patience, dans le cas où ils ne pourraient faire entendre raison à leur femme. Il écrit que la patience est la meilleure solution. La patience est une vertu chrétienne, dont la vie de Job est le modèle. Erasme faisait déjà l'apologie de la patience dans le mariage au XVI^e siècle⁹, et c'est toujours commun au XVII^e siècle, comme le montrent les ouvrages de conseils sur le mariage. Mais tout supporter avec patience n'est pas l'apanage des époux. On ne peut que penser à ces femmes qui supportent

¹ *Idem*.

² *Historiettes*, T. 2, p. 103.

³ *Op. cit.*, T. 1, p. 442.

⁴ *Op. cit.*, T. 2, p. 712.

⁵ *Op. cit.*, T. 2, p. 383.

⁶ Cf. listes par catégories dans les annexes.

⁷ *Op. cit.*, T. 1, p. 55.

⁸ Jacques Chaussé, *Traité de l'excellence du mariage*, 1685, p. 304.

⁹ Erasme, *Le mariage chrétien*, Paris, 1526, p. 144 par exemple.

les maux infligés par leur mari. Prenons l'exemple de Mme Coustenan, ou celui de Mme des Bias, ces femmes sont maltraitées par des maris jaloux, méchants, qui les insultent, les enferment¹... Tallemant loue le courage de ces femmes en déclarant qu'elles ont tout supporté avec constance, ou avec patience. De même qu'il plaint les « pauvres marys » qui subissent les mauvaises attitudes de leur femme. Thomas le Blanc dans *La Direction et la consolation des personnes mariées, ou les moyens infaillibles de faire un mariage heureux d'un qui serait malheureux*, compare ces époux et ces épouses aux martyrs chrétiens :

« Dans vos douleurs considerez que si vous avez du courage et de la constance, les consolations du ciel ne vous manqueront point : et qu'elles estrangeront vos tristesses en joyes, ainsi qu'il est fort souvent arrivé aux martyrs »².

Tallemant des Réaux décrit une société où dans le mariage on attend certaines vertus et certaines qualités de la part des époux. Les réflexions sur les mauvais mariages, les gens mal-mariés que l'on observe dans les gravures satiriques, les traités et autres discours, donnent à ces qualités une importance primordiale. Les *Historiettes* ont beau ne pas faire l'apologie de la religion, quelle qu'elle soit, le comportement entre les époux est forcément empreint des valeurs chrétiennes. Les *Historiettes* semblent aller plus loin, au milieu de ce grand chaos, elles donnent l'impression que dans certains couples, les plus tranquilles, l'affectif émerge mais sous une forme contrôlée, autorisée. C'est dans ce contexte que ce vocabulaire, « d'estime », de « respect », de « complaisance » s'inscrit.

Les *Historiettes* sont donc représentatives des rôles traditionnels de l'homme et de la femme au sein du mariage et des normes régissant la vie des époux.

¹ *Historiettes*, T. 2, p. 122 et p. 137.

² Thomas Le Blanc, *La Direction et la consolation des personnes mariées, ou les moyens infaillibles de faire un mariage heureux d'un qui serait malheureux*, Paris, 1664, p. 365.

C- Le mariage et les femmes : une représentation misogyne ?

1- Une nature mise en cause

A la lecture des *Historiettes*, on s'aperçoit très vite que les considérations du mariage sont fondées en partie sur une vision stéréotypée de la femme. Les rôles, les interactions, la vie du ménage reposent sur l'infériorité de la femme, sa dépendance à son mari, son devoir d'obéissance... Le portrait de l'épouse du XVIIe siècle est complet.

Le XVIIe siècle, présente son lot d'hostilités à l'égard des femmes, ce que l'on appelle aujourd'hui la misogynie, qui au XVIIe siècle, est véhiculée par des intellectuels comme la Bruyère, comme le prouve son ouvrage *les Caractères*, étudié par Christian Biet¹.

Ainsi il n'est pas étonnant, d'y trouver un certain nombre de stéréotypes misogynes. Car c'est bien là la nature féminine qui est en cause. L'adultère est une constante des ménages dans les *Historiettes*. Quand on en fait le point on se rend compte que les femmes sont bien souvent « galantes », les femmes commettent presque deux fois de plus l'adultère que les hommes². Tallemant peut également déclarer qu'elle est galante comme sa mère, ou sa grand-mère, on dirait presque qu'il s'agit d'une tare héréditaire. Cette représentation de la femme mariée est d'autant plus claire, dans certaines déclarations. Tallemant écrit en parlant d'un Italien :

« Ce César disoit qu'il n'avoit point trouvé de si méchantes femmes qu'en France et qui fussent si vindicatives. Je ne m'en étonne pas; car presque partout ailleurs elles sont comme enfermées, et ne peuvent pas faire galanterie, puisqu'elles ne voient point d'hommes »³.

« Faire galanterie » est donc inhérent à la condition féminine, on l'avait vu précédemment, les femmes ont la réputation d'être enclines à la luxure, il s'agit du premier stéréotype misogyne. Il est valable de tout temps, on le trouve fréquemment dans les ouvrages à connotation religieuse.

C'est donc au mari de contrôler sa femme, et de faire en sorte de l'empêcher d'agir. Tallemant déclare en parlant de la Vicomtesse d'Auchy : « *Son mary ne laissa*

¹ Christian Biet, « Du critère de la misogynie appliqué au XVIIe siècle : Le cas de La Bruyère », *Les Cahiers du GRIF*, N. 47, 1993. Misogynies. p. 25-36.

² Cf. Analyse dans les Annexes.

³*Historiettes*, T. 1, p. 66.

pas d'en prendre du soupçon, car une jeune femme trouve facilement des galants, et une vicontesse n'en chôme pas à Paris. Il la meine donc à la campagne »¹. Il est dans la nature féminine de faire galanterie, l'épouse apparaît comme une pauvre créature sans volonté.

A cause, ou de part le gouvernement de leur mari, on remet en cause la légèreté des femmes. Tallemant écrit « *Pour moy, une des choses du monde qu'il m'a le plus fait voir la légèreté des femmes, c'est l'estime qu'elles ont fait de Champlastreux* »². Champlastreux est pour l'auteur un homme peu admirable. Tallemant accuse donc les femmes de manque de discernement.

La beauté est perçue comme étant à double tranchant, c'est une apparence trompeuse, un piège pour les hommes. La beauté peut également pousser à d'autres défauts comme la coquetterie. Elle est donc régulièrement connotée négativement. On perçoit par exemple l'association de la beauté, à des « charmes ». Et à l'utilisation d'une certaine terminologie liée à la sorcellerie. Les termes « charmer », « envoûter » sont anciens et basculent au XVIIe siècle vers un sens plus atténué³.

Cependant dans les *Historiettes*, les rumeurs de sorcellerie ne sont jamais loin. Saulnier déclare être « ensorcelé » par sa femme⁴. Pour des contemporains, la violence avec laquelle ces hommes aiment leur femme, ne peut s'expliquer que par une intervention surnaturelle. C'est aussi à cette époque, en 1617, que Leonora Galigai, l'épouse de Concini, est condamnée à mort pour sorcellerie⁵.

Et c'est particulièrement, l'épouse, la maîtresse qui est ici une sorcière en puissance. Pierre de Lancre dans son *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et Démons*⁶, démontre que la sorcellerie concerne plus les femmes que les hommes. Puisque la femme est plus encline au mal par sa nature, elle serait portée sur l'ambition, l'infidélité, la luxure et la vengeance. Par exemple, lorsque Mlle des Portes épouse le Connétable de Montmorency, la rumeur veut qu'elle ait signé un pacte avec le Diable⁷.

Devant tant de réflexions sur la nature des femmes, on ne peut que s'interroger. Comment un auteur qui côtoie tant de femmes brillantes (le cercle précieux, Mme de

¹ *Historiettes*, T. 1, p. 132.

² *Op. cit.*, T. 2, p. 477.

³ Pierre Dunoncaux, *Langue et Sensibilité au XVIIe siècle, l'évolution du vocabulaire affectif*, Droz, 1975, p. 117.

⁴ *Historiettes*, T. 2, p. 256. Cas similaire du Connétable de l'Esdiguière que l'on dit envoûté par sa femme Marie Vignon, *Op. cit.*, T. 2, p. 54.

⁵ *Historiettes de Concini*, *Op. cit.* T. 1, p. 76.

⁶ Pierre de Lancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, 1612, p. 54.

⁷ *Historiettes*, T. 1, p. 66.

Rambouillet, etc..) peut-il véhiculer ce genre de stéréotypes? Tallemant a su montrer que les femmes sont aussi capables que les hommes : les épouses sont capables d'endurer mille tourments infligés par leur mari fou, bénéficient de leur procuration, prennent en charge les finances de la maison quand le mari est incompetent, etc... Rappelons l'exemple de la Maréchale de St Chaumont¹ : Tallemant la loue d'avoir sauvé son ménage que son mari avait criblé de dettes. Cette vision de Tallemant est partagée par Claude Habib, qui cite Danielle Haase-Dubosc : « Pour Tallemant, les femmes ne sont ni meilleures, ni pires, que les hommes »².

Tallemant n'est donc pas misogyne, à l'inverse de certains de ses personnages qui le sont sûrement. Lui ne manifeste pas de mépris, ni d'hostilité à l'encontre des femmes, et ne les juge apparemment pas inférieures aux hommes. Cependant, il est vrai qu'il véhicule et partage peut être un nombre importants de stéréotypes de l'époque concernant le comportement des femmes. Par exemple leurs prétendues particularités, dues à leur nature différente, plus singulière de celle des hommes.

2- Des modèles de femme

Si Tallemant a des doutes sur la femme, cela ne l'empêche pas de mettre en exergue certaines d'entre elles, toutes mariées, servant de point d'ancrage à son jugement et à sa réflexion.

En parlant des manières extravagantes de Mlle de Coussy, qui mariée accompagne son mari à la chasse, Tallemant écrit d'elle que c'est une « *demy-guerrière*³ ». De même, la Maréchale de Guébriant, et Madame d'Atis se distinguent par leur caractère hors du commun. D'ailleurs les commentaires des éditeurs sont ici très intéressants, ceux-ci ajoutent en parlant de Mme d'Atis, qu'elle a pleuré son mari avec « *autant de faste* » que la Maréchale. Ainsi comme elle, c'est une « *Séminaris moderne*⁴ ». Si elles sont comparées à cette grande figure légendaire, c'est qu'elles ont rendu hommage à leur mari décédé avec le même engouement. Ces femmes de caractère idolâtraient leur mari et font parfois preuve

¹ *Op. cit.*, T. 1, p. 533.

² Claude Habib, *La Galanterie française*, *Op. cit.*, p. 283, cite Danielle Haase Dubosc, *Enlevée et ravie*, *Op. cit.*, p. 186.

³ *Historiettes*, T. 2, p. 853.

⁴ *Op. cit.*, T. 2, p. 972.

d'extravagance pour l'époque. Ces portraits semblent souligner la poigne de ces femmes. Elles se distinguent du rôle traditionnel de l'épouse, et les témoins de l'époque, les intellectuels qui rapportent ces portraits, n'ont comme seul point de comparaison les personnages historiques, les figures mythologiques et légendaires. Ces historiettes s'inscrivent dans un contexte : Boccace était connu pour son *De mulieribus claris*¹, et au XVIIe siècle le jésuite Pierre le Moyne écrit la *Galerie des femmes fortes* en 1647. Mais pas seulement, Catherine Pascal² montre que cette tradition littéraire est courante et que ces textes trouvent réception auprès d'un large public. Les cercles mondains et précieux en particulier, servent de relais à cette tradition des Femmes illustres. L'intention de Tallemant est sans doute plus satirique qu'autre chose, toutefois l'influence est plausible. Tallemant ne peut s'empêcher de souligner leur conduite romanesque et en tant que lecteur on ne peut que percevoir une certaine force chez ces personnages.

Dans un autre registre, Julie d'Angennes fait partie de ces femmes remarquables mises en avant par l'auteur. Si le mariage change le caractère de Julie, Tallemant décrit son intelligence, sa vertu et sa sympathie. A l'image de sa participation au sein de la vie mondaine, Julie d'Angennes c'est à dire Mme de Montauzier, occupe une place récurrente au sein des *Historiettes*.

Mme de Rambouillet est l'une de principales sources de Tallemant. De par son rôle primordial, son nom est mentionné fréquemment. Son avis sert de référence, puisqu'elle est le témoin principal des événements mondains qu'évoque Tallemant. Son jugement façonne la perception de Tallemant, qui se fie à son expérience, et à ses témoignages.

Autre personnage, Mme Pilou est elle aussi, récurrente dans bon nombre d'historiettes. Tallemant loue cette femme qui est l'incarnation même de la sagesse. Dans les affaires de mariage, elle sert de modèle. Les gens viennent la consulter sur la conduite à tenir dans telle ou telle situation. Ils lui demandent conseils sur un projet de remariage³, elle donne des leçons à ses proches qui se conduisent mal⁴, etc... Mme Pilou est donc un exemple de moralité, de vertu, qui sert de référence à ses contemporains.

Les *Historiettes* sont le miroir des normes régissant le mariage, et témoignent des stéréotypes circulant au XVIIe siècle. Elles font également écho aux règles d'une société patriarcale. Si l'auteur s'inscrit dans cette lignée, on ne peut le qualifier de misogynie.

¹ Boccace, *Sur les femmes célèbres*, 1374.

² Pascal Catherine, « La tradition des Femmes Illustres aux XVIe et XVIIe siècles », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la Réforme et la Renaissance*, 2002, vol. 54, n° 1, p. 169-171.

³ *Historiettes*, T. 2, p. 177.

⁴ *Op. cit.*, T. 2, p. 168.

Tallemant reconnaît aux épouses et aux femmes en général, autant de qualités et de défauts qu'aux hommes. Au-delà des sexes, ce sont donc les preuves de moralité qui priment.

Outre ses représentations, le mariage subit des mutations perceptibles dans les *Historiettes*. De plus, de nouvelles interrogations voient le jour.